

COMMUNE DE GHISONACCIA (Haute Corse)
SELARL Marie-Anne PIERI & Jean-Mathieu NICOLAI
Notaires associés, Résidence TADDEI Bastien - BP 37
20270 ALERIA Tél : 04.95.57.03.76 / Fax : 04.95.57.03.90.
Email : pieri-nicolai.aleria@20050.notaires.fr

AVIS DE TITRE DE PROPRIETE - ACTE DU 18 septembre 2025

Suivant acte reçu par Me Marie-Anne PIERI, il a été dressé conformément à l'Article 1 de la Loi du 6 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil,

Bénéficiaire de la prescription : **Melle Anne Marie FILIPPI**, en son vivant dt à GHISONACCIA (20240) 205 route de GHISONI, née à GHISONI (20227), le 4 avril 1933, célibataire, décédée à OLETTA (20232), le 10 février 2022.

DESIGNATION DU BIEN :

COMMUNE DE GHISONACCIA (HAUTE-CORSE) :

Une parcelle de terre cadastrée **section B n°227** ldt FASCIANO (02 ha 61 a 10 ca).

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescriptive acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur le site internet du Conseil Régional des Notaires de Corse, sur le site internet de la Préfecture et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS
Me Marie-Anne PIERI